Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212202139-20251219-04_18_12_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

---

*L'an **deux mille vingt-cinq**, le **18 décembre** à **vingt heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 13 décembre 2025, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GODET, Maire.*

***Présents** : M. GODET, Mme DIUZET, M. ADAM, Mme BAUER, M. BERTAZZO, Mme GUGUEN, M. CIBERT, Mme MESLAY, M. ESTIENNE, Mme BORDEREAU, M. FLAUX, Mme SCHNEIDER, Mme BOVE, M. LETISSIER, M. LECHIEN, M. DEL REAL CORRAL, Mme LEMOINE, M. GUICHARD, Mme VILBOU et M. de BODMAN*

***Absents** : Mme CHEVAILLIER, M. STAERCK et Mme LE PIVER*

***Excusés** : M. CORMIER, Mme LIGUET, M. POSNIC et M. MARQUOIS*

***Pouvoirs** : M. CORMIER donne pouvoir à M. ADAM*
Mme LIGUET donne pouvoir à Mme MESLAY
M. POSNIC donne pouvoir à M. GODET
M. MARQUOIS donne pouvoir à Mme BOVE

***Nombre de membres du conseil municipal présents ou représentés** : 24 sur 27*
Le quorum étant atteint – 20 membres du Conseil Municipal présents - celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GUGUEN est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal en date du 25 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

4. Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local – programmation commune 2026

Vu l'article L.2334-32 et 42 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courriel de la Préfecture des Côtes d'Armor relatif à l'appel à projets commun relatif à la Dotation de Soutien à l'investissement Local programmation et à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026 en date du 12 novembre 2025,

Afin de simplifier les modalités d'accès aux dotations d'investissement de l'Etat et de donner davantage de lisibilité, en cohérence avec le calendrier budgétaire des communes et des intercommunalités, en concertation avec l'association des Maires de France du Département

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212202139-20251219-04_18_12_2025-DE

22, la Préfecture a décidé depuis trois ans, de modifier les échéances et les modalités de candidature pour les appels à projets pour les dotations D.E.T.R. et D.S.I.L..

Ainsi, désormais, il n'y a plus qu'un seul appel à projets commun D.E.T.R. et D.S.I.L..

La date butoir de dépôt des dossiers de demande de subvention pour la programmation 2025 est fixée au 9 janvier 2026.

Dans un souci de proximité territoriale, les dossiers seront instruits et sélectionnés par le Préfet en collaboration avec les Sous-Préfets.

Pour rappel et comme cela avait été précisé lors de la séance de Conseil Municipal en date du 10 décembre 2024, les grandes priorités thématiques applicables aux opérations financées par la D.E.T.R. restent inchangées et seront :

- Equipements scolaires, périscolaires et accueil de la petite enfance
- Patrimoine immobilier (hors travaux concernant les logements)
- Assainissement des eaux usées
- Equipements sportifs
- Travaux ou équipements de voirie liés à la sécurité (hors programme d'entretien courant) et travaux de sécurité liés aux risques de submersion marine et d'inondations
- Projets de développement économique, social, environnemental ou touristique
- Projets visant à maintenir et développer les services publics notamment en milieu rural
- Travaux de sécurité en faveur des ports de plaisance
- Equipements liés à la lutte contre les algues vertes

Les six grandes priorités thématiques applicables aux opérations financées par la D.S.I.L. sont :

- La rénovation thermique, développement des énergies renouvelables, le recyclage, l'optimisation du foncier disponible et la renaturation ou l'atténuation des effets des canicules
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Les projets que la Commune souhaite présenter pour un financement 2026 avec un ordre de priorité ont été présentés lors de la séance:

- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics : création d'un bassin de rétention et d'infiltration des eaux pluviales estimé à 80 000 € H.T.
- Travaux de sécurité au port de plaisance estimés à 19 000 € H.T.
- Patrimoine immobilier et rénovation thermique – changement de portes et fenêtres dans deux bâtiments communaux estimé à 17 000 € H.T.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212202139-20251219-04_18_12_2025-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **SOUMET ces trois opérations d'investissement dans le cadre de cet appel à projets commun de l'Etat D.E.T.R. – D.S.I.P.L. 2026.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

A noter que ces travaux sont prévus être réalisés sur l'exercice 2026, au moins en grande partie.

Pour extrait conforme, le 19 décembre 2025

Le Maire,
Yann GODET

MAIRIE de PLOUER-sur-RANCE (Côtes-d'Armor)

La secrétaire de séance,
Emmanuelle GUGUEN